

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE JEUDI 12 MAI 2016 A 19H30 A OYTIER SAINT OBLAS**

<b>Nombre de Membres</b>	En exercice	Présents	Votants
	36	24	32

L'an 2016, le jeudi 12 mai, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Oytier Saint Oblas, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Mercredi 04 mai 2016

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** André QUEMIN, DEVRED Marie-Agnès (Bondefamille) ; ORELLE Pierre-Louis (Charantonay); REY Christian, MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, DAMIER Pierre, GENDRIN Valérie (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain (Roche); CASTAING Patrick, NEDJAM Angèle, JALOUX Isabelle, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); MUSTI Murielle, MICHAUD Jean-Paul (Saint Just Chaleyssin); CLAUDIN Félicie (Valencin).

**Absents:** BERGERET Julian, BESSON Nathalie, FARAULT Patrick, GALLON Gérard, HUGOU Isabelle, LASSALLE Camille, MIGNOZZI François, NOWAK Christine, PARISSET Robert, PORTAL Philippe, REVEYRAND Michel, VAILLANT Evelyne

**Procurations :** BESSON Nathalie donne procuration à ORELLE Pierre-Louis      NOWAK Christine donne procuration à CHASTAGNARET Martine  
FARAULT Patrick donne procuration à PORRETTA René      PARISSET Robert donne procuration à CLAUDIN Félicie  
GALLON Gérard donne procuration à Murielle MUSTI      REVEYRAND Michel donne procuration à ANGONIN Daniel  
LASSALLE Camille donne procuration à NEDJAM Angèle      VAILLANT Evelyne donne procuration à COCHARD Bernard

**1. EAJE INTERCOMMUNAL SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE – CONSTRUCTION : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU l'avis de la Commission « Bâtiments, Equipements, Travaux »,
- D'APPROUVER l'APD présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre composée de B\_CUBE ARCHITECTES (mandataire du groupement solidaire)/ PROCOBAT/ COGECI/ THERMIBEL,
- D'APPROUVER l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'un montant de **1 208 000 € HT** et de l'opération d'un montant de **1 775 000 € TTC**,
- D'AUTORISER Monsieur le Directeur Général de SARA, maître d'ouvrage délégué, à lancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour les marchés de travaux, à signer toutes les pièces se rapportant à cette consultation et à signer lesdits marchés suite aux décisions d'attribution qui seront prises après avis de la commission d'appel d'offres.

**2. EAJE INTERCOMMUNAL SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE – CONSTRUCTION : AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT PASSEE AVEC LA SPLA SARA AMENAGEMENT**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de mandat avec SARA qui modifie l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ainsi que les annexes 4 et 6 à la convention,
- D'AUTORISER le Président de la CCCND à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**3. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/04/2016**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 14 avril 2016.

#### 4. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE CHARANTONNAY, OYTIER-SAINT-OBLAS ET SAINT-JUST-CHALEYSSIN

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE MODIFIER les représentants :
  - o De la commune de Charantonnay au sein de la commission « finances et fiscalité », comme proposé par Monsieur le Maire de Charantonnay ;
  - o De la commune de Oytier-Saint-Oblas au sein de la commission « économie locale et transports », comme proposé par le conseil municipal par délibération du 08/04/2016 ;
  - o De la commune de Saint-Just-Chaleyssin au sein des commissions « bâtiments, équipements, travaux », « mutualisation des moyens », « petite enfance, enfance, jeunesse », « économie locale et transports », comme proposé par le conseil municipal de Saint-Just-Chaleyssin par délibération du 30/04/2016 ;
  - o De la commune de Grenay au sein de la commission « économie locale et transports » et de la commission « solidarité », comme proposé par le conseil municipal ;

#### 5. SPLA SARA AMENAGEMENT : RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE – EXERCICE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE du rapport de ses représentants au sein du conseil d'administration de SARA pour l'exercice 2015.

#### 6. EAJE INTERCOMMUNAL « LA COCCINELLE » ST JUST CHALEYSSIN - CREATIONS & TRANSFORMATION DE POSTES / MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les transformations et créations de postes telles que présentées ci-après, concernant l'EAJE La Coccinelle :
  - **Transformations de postes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 :**
    - Vu l'avis du comité technique en date du 2 mars 2016,
    - SUPPRESSION d'un emploi d'Agent de Service (*Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux – Catégorie C*) à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 12 heures 30,
    - CREATION d'un emploi d'Agent de Service (*Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux – Catégorie C*) à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 15 heures,
  - **Créations de postes à compter du 22 août 2016:**
    - CREATION de 2 emplois d'Assistant Educatif Petite Enfance (*Cadre d'emploi des adjoints techniques – Catégorie C*) à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 27 heures 30 (27.5/35<sup>ème</sup>)
  - **Création de poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**
    - CREATION d'un emploi d'infirmière en puériculture (*Cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux territoriaux – Catégorie A*) à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures (8/35<sup>ème</sup>). La durée hebdomadaire sera revue à la hausse par délibération ultérieure, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2017, dans le cadre du développement d'autres EAJE du territoire et de la mutualisation du poste d'infirmière.
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- D'INSCRIRE aux budgets 2016 et 2017 les crédits correspondants.

#### 7. SERVICE COMMUN INSTRUCTION ADS – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'INSTRUCTEUR (AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE)

Le conseil communautaire, avec 3 abstentions (REY Christian, MAGNARD Corinne et NEPLE Alain) DECIDE :

- VU l'avis favorable du bureau communautaire,
- VU l'avis favorable du Comité technique réuni le 20 avril 2016,
- VU le tableau des emplois,
- DE SUPPRIMER, au sein du service commun ADS, un emploi permanent de rédacteur à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) et DE CREER un emploi permanent de rédacteur à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,
- DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence.